

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU
MARDI 13 FÉVRIER 2018
À 18H30

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- MARIAC -

SOMMAIRE

1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	4
2. EAU / ASSAINISSEMENT	9
A. Modification des tarifs assainissement pour 2018	
3. DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
A. Rachat des centrales photovoltaïques à la SEMLEER	
4. CULTURE	11
A. Modification des tarifs de la régie spectacles	
B. Modification des tarifs de L'Arche des Métiers	
C. Modification des tarifs de Planète Mars	
D. Modification des tarifs de l'Ecole du vent	
5. SPORT	14
A. Adoption des tarifs de la régie du Raid VTT	
6. TOURISME	14
A. Validation de la convention d'objectifs avec l'OTI	
B. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Intercommunal de Val'Eyrieux	
7. ENFANCE-JEUNESSE	16
A. Crèche de St Pierreville : mise en place d'une majoration de tarifs pour les familles extérieures à Val'Eyrieux	
8. ADMINISTRATION GENERALE	16
A. Modification des délégués désignés au SyMCA	
9. QUESTIONS DIVERSES	16
A. Informations GEMAPI	
10. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	16

Date de la convocation : 6 février 2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 54

Étaient présents : M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, Mme Catherine FAURE, M. Philippe CRESTON, M. Jean-Luc BOULON, M. Jean-Louis REYNAUD, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Denis SERRE, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN, M. Pierre CROS, Mme Brigitte CHANEAC, M. Jean-Paul BERNARD, M. Raymond FAYARD, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Henri GUILLOT, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL, M. Henry JOUVE, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Pascal BAILLY, M. Christophe SABY, M. Michel CHANTRE, M. André BLANCHIN, M. Simon CHAPUS, Mme Éliane ADRIEN, M. Christian CHARRIER, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : Mme Josette CLAUZIER représentée par M. David GIRAUD, Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Pierrette CHANEAC, Mme Cécile VINDRIEUX pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE, M. Patrick MARCAILLOU pouvoir à M. Maurice WEISS, Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ pouvoir à Mme Monique PINET, M. Henri SENECLAUZE pouvoir à M. Etienne ROCHE.

Absents excusés : M. Christian CROS, M. André BEAL.

Absents : Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Philippe DESESTRES.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Marcel COTTA

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président remercie Maurice Roche, Maire de Mariac, d'accueillir le Conseil communautaire.

Maurice Roche souhaite la bienvenue à tous les délégués dans cette salle communale, construite il y a 10 ans, en même temps que la nouvelle mairie et l'ensemble du complexe.

La commune de Mariac est située au cœur des Boutières et s'étend de 500 à 1 070 mètres d'altitude. L'altitude minimale est atteinte au quartier des Lèches, à la limite de la commune d'Accons, et l'altitude maximale est atteinte à Serre du Coudiol, à la limite des communes d'Arcens et St Andéol de Fourchades.

Mariac fait partie de la zone AOP de la châtaigne, avec Dornas et Accons.

Le paysage est modelé avec de nombreux bois de douglas. La commune a d'ailleurs souhaité valoriser l'activité forestière avec la construction d'une passerelle en bois au Pont de Fromentières. De plus, Mariac a été précurseur en installant en 1999 un chauffage bois pour l'école maternelle et l'ancienne salle des fêtes.

Le plus gros employeur de la commune est l'entreprise Chomarat, qui continue à réaliser des investissements ce qui semble ne pas être mauvais signe pour l'activité locale.

La commune bénéficie de plusieurs commerces : une boulangerie, une épicerie-café, un marchand de chaussures, un garage automobile, une coiffeuse et bientôt une esthéticienne.

Il y a également quelques exploitations agricoles à Cornuscles, Ribefaute et Chadenac.

Le dernier recensement dénombrait 600 habitants, faisant de Mariac la 4^{ème} commune de Val'Eyrieux, avec une population vieillissante. Malgré cela, deux classes (une maternelle au Pont de Fromentières et une primaire à Mariac) accueillent les enfants de la commune mais également des villages alentours (Dornas, Le Chambon...), cette école étant la seule sur la Vallée de la Dorne.

Maurice Roche est ravi d'accueillir une nouvelle fois le Conseil pour le vote des comptes administratifs, comme cela avait déjà été le cas en 2015.

M. le Président remercie M. le Maire et propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Avant de laisser la parole à Michel Villemagne, Vice-président en charge des Finances, M. le Président souhaite adresser quelques mots en ouverture de ce débat d'orientations budgétaires :

« *Mesdames, Messieurs,*

Merci d'avoir répondu à la convocation de ce conseil communautaire, avec pour principal ordre du jour le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires). C'est la phase finale de la préparation du budget 2018, réflexion mise en place depuis septembre 2017.

Gros travail de réflexion, préparation, financière mais également organisationnelle.

Merci à Michel Villemagne et Carine Faure, Directrice Générale des Services, et les Vice-présidents et leurs services qui se sont mis au travail pour pouvoir présenter un DOB, bien dans la réflexion et la préparation du futur budget, qui est en très nette voie d'amélioration.

Pour celui-ci, il fallait :

- *Assainir les finances*
- *Réorganiser les services*
- *Maintenir un bon niveau de services au public, répondant aux compétences choisi par Val'Eyrieux*
- *S'inscrire, toujours, dans le peloton de tête, pour l'horizon 2040 de ce qu'il est convenu d'appeler « les territoires à faible densité » (travail réalisé en collaboration avec la CAPCA, Sud Ardèche et Val'Eyrieux) en ajoutant le professionnalisme de l'étude pour Futuribles.*

*« L'État-providence » n'a plus les moyens pour lui-même, de faire face aux besoins de la société.
(On le voit pour l'armée, la justice, les prisons et jusque chez nous avec les EHPAD !...).*

*Il ne faut donc compter que sur nous ! (je pense notamment à l'eau et l'assainissement)
Avec un nouvel état d'esprit après la 3^{ème} cure sévère d'assainissement budgétaire (2016, 2017, 2018),
dans un contexte où nous naviguons à vue par rapport à la fiscalité future (taxe d'habitation ?
dotations... !), notre perte d'autonomie et l'accroissement de l'inégalité entre rural et métropole.*

Merci à Michel Villemagne de rentrer dans les détails de tous les budgets. »

Michel Villemagne commence par rappeler que nous n'avions pas d'obligation de présenter un débat d'orientations budgétaires, la Communauté de communes ne comprenant pas de communes de 3 500 habitants ou plus. Cependant, c'était un souhait de l'exécutif afin de mettre en évidence les efforts réalisés et les perspectives d'évolution. Il indique que la présentation qui va suivre va donc s'intéresser aux résultats 2017 ainsi qu'aux projections pour 2018.

Le PowerPoint diffusé lors de la séance est joint au présent compte-rendu.

Pour commencer, M. Villemagne présente la situation agrégée de tous les budgets.

L'année 2016 présentait un résultat cumulé à - 456 435,05 €.

En 2017, nous sommes à - 863 048,03 €. Ce chiffre peut alerter mais, en réalité, la situation ne s'est pas dégradée. C'est pourquoi il faut rentrer dans le détail des chiffres.

M. Villemagne propose de présenter chaque compte administratif en apportant les commentaires nécessaires ; puis l'ensemble des comptes sera soumis au vote du Conseil par le 1^{er} Vice-président, Maurice Weiss, après sortie de la salle du Président.

- **Budget général**

[Pages 4 à 15 ppt]

Nous pouvons noter deux points positifs :

- Les opérations de l'exercice 2017 présentent un résultat de + 78 633,06 € en fonctionnement (- 174 597,47 € en 2016)
- L'excédent de fonctionnement reporté est rassurant par rapport aux perspectives, qui prévoient une baisse régulière et annonçaient un excédent reporté proche des 300 000 € à fin 2017, alors que nous sommes à plus de 500 000 €.

Michel Villemagne expose la répartition des dépenses et recettes par chapitres et par fonctions et le poids que chacun représente.

Michel Villemagne propose de s'arrêter sur la rétrospective 2016-2017 / prospective 2018 des dépenses et recettes de fonctionnement *[page 8]* :

DEPENSES :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : nette diminution de ce chapitre sur les 3 ans ; efforts sur les 4 derniers mois de 2017, accentués sur 2018
- Chapitre 014 : la diminution des revenus de fiscalité correspond aux effets de la révision des attributions de compensation

RECETTES :

- Chapitre 70 : en baisse sur 2018 au vu de la diminution d'activité annoncée
- Chapitre 74 : la prospective 2018 est réalisée sur la base d'une stagnation de la DGF, une baisse de la CVAE et un FPIC à zéro

La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire ce qu'il reste à Val'Eyrieux après remboursement de la dette, devrait être positive en 2018.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 475 869,22 €.

Ceci s'explique par des subventions exceptionnelles perçues en 2016 (fonds de concours du Département), alors qu'en 2017, surtout des travaux ont été réalisés.

Après intégration des restes à réaliser, il est affecté en couverture de besoin de financement de l'investissement : 232 775,37 € ; ce qui laisse une reprise au budget 2018 de 507 455,96 € en excédent de fonctionnement, soit un report nettement supérieur à celui de l'année dernière.

Michel Villemagne fait part de l'extinction de la dette globale en soulignant les marges de manœuvre offertes par celles-ci.

- **Budget Eau**

[Page 16 ppt]

Les opérations de l'exercice sont excédentaires en fonctionnement (166 094,51 €) et déficitaires en investissement (- 211 795,95 €).

Des restes à réaliser sont présents sur ce budget de manière importante : 1 963 435 € en dépenses et 2 028 044 € en recettes.

Ce budget présente un excédent total de financement de 83 067,20 € et un excédent de fonctionnement reporté de 310 761,73 €.

Michel Villemagne s'arrête sur :

- Les restes à réaliser et les nouveaux programmes de travaux proposés en 2018
- L'extinction de la dette sur ce budget

- **Budget Assainissement**

[Page 20 ppt]

Les opérations de l'exercice présentent un excédent de fonctionnement de 23 662,40 €, dû aux effets de la nouvelle tarification votée en cours d'année 2017. Cela est cependant insuffisant pour obtenir un résultat de clôture positif, celui-ci étant de - 107 593,97 €.

Michel Villemagne rappelle que la situation de ce budget est toujours compliquée à cause des dotations aux amortissements, malgré l'homogénéisation des durées d'amortissement votée en 2017.

Des restes à réaliser sont présents sur ce budget : 1 088 600 € en dépenses et 472 354 € en recettes. Ce budget présente un excédent total de financement de 4 273,92 €.

Comme pour l'eau, M. le Vice-président aux Finances examine les programmes nouveaux inscrits pour 2018 ainsi que l'extinction de la dette de ce budget.

- **Budget Activités Économiques**

[Page 24 ppt]

Ce budget concerne exclusivement la gestion de la pépinière d'entreprises.

Comme les autres années, il est marqué en 2017 par un apport du Budget général, permettant de rééquilibrer la section de fonctionnement, qui présente un excédent de clôture de 5 378,97 €.

La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de 14 623,78 €.

Il existe des restes à réaliser pour 16 200 € en dépenses et 10 000 € en recettes.
Ce budget présente un excédent total de financement de 8 423,78 €.

- **Budget Énergie Val'Eyrieux**

[Page 25 ppt]

Ce budget correspond à la vente de thermie, grâce aux panneaux solaires installés sur les Maisons de Santé de St Martin de Valamas et de St Agrève.

Ce budget clôture avec un excédent d'investissement de 31 904,47 € et un excédent de fonctionnement de 51 806,23 €.

Les restes à réaliser de 60 000 € en dépenses correspondent au rachat par Val'Eyrieux des centrales solaires photovoltaïques installées par la SEMLEER sur les bâtiments abritant le siège social, la crèche de St Agrève et Eyrium. M. Villemagne rappelle que la SEMLEER a porté l'investissement et rétrocède désormais les centrales à la Communauté de communes, qui rembourse la SEMLEER. Une délibération à ce sujet est d'ailleurs à l'ordre du jour de cette séance.

- **Budget ZA d'Aric**

[Page 26 ppt]

Les opérations de l'exercice présentent un déficit de fonctionnement de 267 701,04 €, ainsi qu'un excédent de 457 241,94 € en investissement, dû à la vente de terrains sur la zone.

Le déficit total actuel s'élève à 1 288 730,26 €.

- **Budget ZA des Prés de l'Eyrieux**

[Page 27 ppt]

M. Villemagne rappelle qu'en 2016 ce budget a été soulagé d'une partie du déficit comptable généré par les VRD suite à leur « rachat » par le budget général.

Le déficit actuel s'élève à 746 204,73 €.

Toutefois, ce budget dégage un résultat de fonctionnement 2017 excédentaire de 53 211,59 €, montant affecté en couverture du déficit.

- **Budget ZA Rascles**

[Page 28 ppt]

Son déficit actuel s'élève à 545 625,58 €.

Ce budget dégage un résultat de fonctionnement 2017 excédentaire de 49,45 €, montant affecté en couverture du déficit.

M. le Président remercie Michel Villemagne pour cette présentation et demande aux délégués s'ils ont des remarques ou des questions.

Charles Fouvet regrette que les propositions d'économies n'aient pas été faites 3 ans avant.

Michel Villemagne admet que les premiers effets ne se matérialisent que sur le CA 2017, mais en réalité le travail a commencé le 30 novembre 2015 précisément, dès les premières alertes de glissement. 2014 était « l'an 1 » de la Communauté de communes. Il a donc fallu que les choses se mettent en place, les clignotants ne sont pas apparus immédiatement.

Pour rappel, le travail a commencé par l'analyse du tissu fiscal de la collectivité, puis la remise à plat, ce qui a représenté plusieurs mois de travail. Ensuite, une démarche de recherche d'économies significatives a été engagée, dont les premiers effets ont été visibles dès 2017.

Maurice Weiss souhaite remercier Michel Villemagne et Carine Faure pour leur travail. La sonnette d'alarme a en effet été tirée et les réflexions se sont ensuite mises en place. On peut voir que des efforts ont déjà été faits sur 2017, efforts qu'il sera important de poursuivre et de mesurer en 2018, en veillant bien aux niveaux auxquels sont faites les économies car cela a des incidences sur le territoire. Concernant les dotations, les perspectives ne sont pas à la hausse du côté de l'État et il y a du changement dans les enveloppes normées.

Pour ce qui est de l'investissement, il ajoute qu'il est important de garder en tête que les projets génèrent automatiquement de nouvelles dépenses de fonctionnement.

M. le Président remercie Maurice Weiss pour son esprit de précaution, qui reçoit l'unanimité du Bureau.

Il rappelle que le travail de préparation des CA 2017 et du BP 2018 a commencé dès septembre 2017 et il en profite pour remercier les vice-présidents thématiques et les services qui ont tout de suite commencé à faire des propositions d'économies.

Pour répondre à M. Fouvet, il fait remarquer qu'en 2014 le périmètre nous a été imposé avec l'obligation de mettre en place une Communauté de communes avec des territoires différents. « Des efforts sont en place depuis 3 ans et nous poursuivons. Nous ne devons compter que sur nous, même si nous ne sommes plus maîtres de notre fiscalité. » En 2017, la révision des attributions de compensation a généré un gain de 150 000 € pour Val'Eyrieux, somme qui augmentera chaque année mais qui ne compensera pas les pertes de l'État.

Pour ce qui est des investissements, certes il faut en prévoir le fonctionnement mais sans exagération, juste pour pouvoir disposer de ce dont on a besoin. L'objectif de la politique d'économies engagée est de baisser la voilure mais on ne va pas tout arrêter. On va tenir compte de ce qui convient le mieux à tout le territoire.

Il termine en remerciant une nouvelle fois l'ensemble du personnel car l'attente était forte et les salariés ont compris qu'il fallait s'unir pour avancer.

Le débat étant clos, M. le Président propose de passer au vote des comptes administratifs 2017 et quitte la salle en laissant la parole à M. Maurice Weiss.

- **Vote des comptes administratifs 2017**

Maurice Weiss, 1^{er} Vice-président, propose de passer au vote des comptes administratifs.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du Budget général et l'affectation des résultats proposée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du Budget Eau et l'affectation des résultats proposée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du Budget Assainissement et l'affectation des résultats proposée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du Budget Activités économiques et l'affectation des résultats proposée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du Budget Énergie Val'Éyrieux et l'affectation des résultats proposée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du Budget ZA Aric et l'affectation des résultats proposée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du Budget ZA Prés de l'Éyrieux et l'affectation des résultats proposée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du Budget ZA Rascles et l'affectation des résultats proposée.

[Retour du Président]

M. Weiss remercie les délégués pour leurs votes à l'unanimité, montrant qu'il n'y a pas de doute quant à l'exécution des budgets 2017.

2. EAU / ASSAINISSEMENT

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement.

A. Modification des tarifs assainissement pour 2018

M. Fayard indique qu'afin d'équilibrer le budget Assainissement 2018, il est nécessaire de modifier les tarifs votés fin 2017, en appliquant une augmentation de 10 € de la part fixe et de 0,20 € de la part variable, selon le tableau joint en Annexe 1 du présent compte-rendu.

Le déficit de fonctionnement du budget s'est légèrement résorbé au cours de l'année 2017 mais il est encore supérieur à 100 000 €. Cela s'explique notamment du fait que, sur les 850 000 € de dépenses de fonctionnement supportées par le budget, 640 000 € sont consacrés aux dotations aux amortissements (75 %).

Du côté des recettes de fonctionnement, la prime d'épuration, versée par l'Agence de l'Eau, a diminué de moitié, passant de 60 000 € à 30 000 €. Ne reste alors comme seul levier que la redevance. Si on creuse le déficit, un emprunt risque d'être nécessaire. La volonté aujourd'hui est donc d'équilibrer le budget de fonctionnement, pour pouvoir se projeter ensuite en investissement.

Maurice Weiss fait remarquer que, sur les communes en DSP, la part du fermier risque d'augmenter d'autant car elle est parfois indexée.

Sabine Loulier se demande s'il est prévu de communiquer auprès des usagers sur ces augmentations de tarifs car la population a été surprise à la réception des factures. Selon elle, il aurait d'ailleurs été préférable de communiquer en amont.

Michel Chantre partage le point de vue de Mme Loulier et ajoute que certaines communes ont une double peine car elles subissent les effets du lissage plus l'augmentation des tarifs de l'assainissement.

Raymond Fayard indique que le travail de communication est en cours. Le support devrait être terminé avant l'appel de la part fixe 2018 pour être joint aux factures. C'est un travail compliqué qui nécessite beaucoup de pédagogie.

Brigitte Morel demande pourquoi un article n'a pas été consacré au sujet dans le dernier journal communautaire.

Le Dr Jacques Chabal indique que c'est un dossier compliqué et qu'il a donc été décidé d'y consacrer un support à part entière. Cela n'a pu être fait avant car le service eau/assainissement avait la tête dans le guidon avec la mise en place de la totalité du service de régie.

Carine Faure signale que, maintenant que les informations à transmettre aux usagers ont été ciblées, c'est la chargée de communication de Val'Eyrieux qui réalise le support en y apportant un regard extérieur au service pour que le sujet soit à la portée des administrés.

Etienne Roche demande s'il est obligatoire de disposer de deux budgets, un pour l'eau et un pour l'assainissement.

Raymond Fayard signale que jumeler les deux budgets ne réglerait pas le problème sur les amortissements.

Michel Villemagne indique que, selon le code général des collectivités territoriales, le service de distribution d'eau et le service d'assainissement constituent deux activités distinctes qui sont retracées chacune dans un budget distinct. Seules les communes de moins de 3 000 habitants et les EPCI dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants peuvent établir un budget unique de ces services s'ils sont soumis aux mêmes règles d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée et si leur mode de gestion est identique. Au vu de ces éléments, cela est impossible pour la Communauté de communes Val'Eyrieux.

En complément, et comme il l'a indiqué en commission, Raymond Fayard souhaite préciser que cette augmentation des tarifs de l'assainissement entraîne une augmentation de la valeur cible à atteindre, portant la part fixe à 95 € et la part variable à 1,25 €.

Christophe Saby demande si nous avons une idée de la consommation moyenne sur Val'Eyrieux.

Raymond Fayard indique qu'elle est de 60 à 65 m³, représentant une dépense d'environ 380 € TTC par an et par abonné.

Pascal Bailly réitère la demande de nombreux usagers de pouvoir bénéficier de la mensualisation pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement. Selon lui, cela pourrait permettre de réduire les risques d'impayés et apaiserait les tensions.

Raymond Fayard explique que cette piste pourra être étudiée mais la priorité a été donnée à la mise en place de la régie. De plus, il rappelle qu'il a été décidé fin 2017 une facturation en deux temps sur l'année (part fixe / part variable) afin d'étaler les dépenses pour les usagers.

Le Conseil communautaire, à 40 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, modifie les tarifs 2018 assainissement tels que présentés dans le tableau joint en Annexe 1, applicables dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

3. DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président en charge de la compétence.

A. Rachat des centrales photovoltaïques à la SEMLEER

M. Picard rappelle la délibération du 11 avril 2017, par laquelle la Communauté de communes autorisait la SEMLEER à installer des centrales solaires photovoltaïques sur des bâtiments intercommunaux et s'engageait à racheter les centrales après mise en service de celles-ci.

Les travaux de raccordement des centrales étant terminés, la SEMLEER propose à Val'Eyrieux le rachat au coûtant des installations effectuées sur toitures intercommunales, déduction faite de la subvention de la Région :

- Siège de la Communauté de communes (Le Cheylard) : 19 717 € ht
- Crèche (St Agrève) : 20 775 € ht
- Base aquatique Eyrium (Les Nonières) : 19 576 € ht

Il est proposé au Conseil d'accepter les propositions de rachat ci-dessus.

Brigitte Morel demande qui assurera l'entretien des installations.

Frédéric Picard indique que la SEMLEER a demandé des devis aux deux installateurs, Helioscop et ID Solaire, et c'est la proposition d'Helioscop qui a été retenue.

Il ajoute que les centrales demandent peu d'entretien. Lorsque que cela était possible, des systèmes de télétransmission ont été installés afin de détecter rapidement les problèmes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les propositions de rachat faites par la SEMLEER, aux montants indiqués ci-dessus, prévues dans les restes à réaliser du budget Energie Val'Eyrieux ; charge M. le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

4. CULTURE

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Marie Foutry, Vice-président en charge de la Culture.

A. Modification des tarifs de la régie spectacles

M. Foutry rappelle qu'une régie de recettes a été créée en 2014 afin d'encaisser les entrées aux spectacles proposés par la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Les tarifs de la régie ont été fixés par délibération du 2 décembre 2014 et il est aujourd'hui proposé au Conseil de les modifier, comme indiqué ci-dessous :

- un tarif A à 7 €
- un tarif B à 9 €
- un tarif C à 12 €
- un tarif Réduit (pour tarifs B et C) à 7 €

Une exonération sera appliquée pour les moins de 12 ans.

Le tarif réduit sera appliqué pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de la régie de recettes spectacles selon les éléments ci-dessus ; décide d'appliquer une exonération pour les moins de 12 ans.

B. Modification des tarifs de L'Arche des Métiers

Jean-Marie Foutry indique qu'il convient de modifier certains tarifs adoptés par délibération du 14 février 2017.

Les tarifs suivants sont proposés :

VISITES	
PLEIN	6 €
REDUIT (enfant de 6 à 17 ans, demandeur d'emploi...)	3,50 €
FAMILLE : 2 adultes et 1 (ou 2) enfant(s) plus 1 € par enfant supplémentaire	13 €
Groupe Adultes (base 10 pers.)	5 €
ANIMATIONS SUR RESERVATION / GROUPES	
Adultes (base 10 pers.)	5 €
ANIMATION (individuel sur réservation, adulte ou enfant)	par personne : 5 €

Enfants (MJC, CLSH, Scolaires...)	
1 animation	4 €
2 animations	6 €
Mini-stage	
1/2 journée	10 €
3 x 1/3 journée	25 €
INTERVENTIONS HORS LES MURS PAR UN ANIMATEUR SUR LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE	
journée	330 €
1/2 journée	210 €
INTERVENTIONS HORS LES MURS PAR UN ANIMATEUR HORS DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE	
journée, hors frais de déplacement (0,35 €/km), de restauration et d'hébergement	380 €
1/2 journée, frais de déplacement inclus	240 €
LOCATION EXPOSITIONS	
Location Expositions en Ardèche	Gratuit hors frais de transport, montage, démontage et formation
Location Expositions hors Ardèche /Expositions interactives hors frais de transport, montage, démontage et formation	la première semaine : 600 € par semaine supplémentaire : 350 € au mois : 1 500 €
Expositions panneaux	semaine : 120 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	
Le trimestre	20 €
FORMATIONS INTERNET, BUREAUTIQUE	
Session de 4 x 2 heures tout public	45 €
Session de 6 x 2 heures tout public	75 €
LIBRE SERVICE INTERNET, BUREAUTIQUE	
Sans abonnement (toute 1/2 heure commencée est due)	
Adulte 1/2 heure	1 €
Adulte 1 heure	2 €
-18 ans et tarif réduit (RSA, demandeurs d'emploi, étudiant...)	0,50 €
1/2 heure	
-18 ans et tarif réduit (RSA, demandeurs d'emploi, étudiant...)	1 €
1 heure	
Abonnement 10 heures (tout 1/4 heure commencé est dû)	
Adulte	16 €
-18 ans et tarif réduit (RSA, demandeurs d'emploi, étudiant...)	8 €
Impressions et photocopies	
A4 recto Noir et blanc	0,25 €
A4 recto Couleur	0,50 €
Scan A4	0,25 €
CENTRE MULTIMEDIA	
Mise à disposition du centre multimédia	1/2 journée : 50 € journée : 80 €

Il rappelle qu'est institué un « Pass 2 sites » (La maison du bijou et L'Arche des Métiers) avec une majoration de 1 € par rapport au tarif de base.

Une harmonisation des équipements de culture scientifique étant envisagée, il signale que les présents tarifs seront repris dans le cas d'une fusion des régies.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

C. Modification des tarifs de Planète Mars

M. Foutry fait part des nouveaux tarifs proposés pour la régie de Planète Mars, tarifs susceptibles d'être repris dans le cas d'une fusion des régies de la culture scientifique :

VISITE COMMENTEE DE L'OBSERVATOIRE (EN JOURNEE)	
Plein tarif	5 €
Réduit (enfant de 6 à 17 ans, demandeur d'emploi...)	3 €
Famille : 2 adultes et 1 (ou 2) enfant(s) plus 1 € par enfant supplémentaire	12 €
Groupe (base 10 pers.)	4 €
SOIREE OBSERVATION PRIVEE	
Groupes de 2 à 12 personnes	160 €
SOIREE OBSERVATION GRAND PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE	
Adulte	8 €
Réduit (enfant de 6 à 17 ans, demandeur d'emploi...)	5 €
ANIMATIONS	
Activité en journée	5 €
Mini stage	25 €
Stage Petite Ourse - Label national AFA 16h d'animation dont 4h en soirée	par enfant : 65 €
Enfants (MJC, CLSH, Scolaires...)	
1 animation	4 €
2 animations	6 €
3 animations	8 €
FORMATION	
Stage d'agrément Petite Ourse - Label national AFA 27h de formation dont 6h en soirée (hors hébergement)	250€ / animateur formé
TARIFS INTERVENTIONS HORS LES MURS POUR UN ANIMATEUR	
journée	330 €
1/2 journée	210 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

D. Modification des tarifs de l'Ecole du vent

M. Foutry indique qu'il convient de modifier certains tarifs de L'Ecole du Vent, tels qu'indiqués dans le tableau en Annexe 2 du présent compte-rendu.

Tout comme ceux de L'Arche des Métiers et de Planète Mars, ces tarifs sont susceptibles d'être repris dans le cas d'une fusion des régies du CSTI.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs mentionnés en Annexe 2.

5. SPORT

M. le Président laisse la parole à M. Roger Perrin, Vice-président au Sport.

A. Adoption des tarifs de la régie du Raid VTT

M. Perrin expose que, dans le cadre du renforcement des activités sport-nature, la Communauté de communes Val'Eyrieux reprend l'organisation du Raid VTT des Monts d'Ardèche, manifestation auparavant portée par l'OTI de Val'Eyrieux.

Il indique qu'une régie a été créée afin de pouvoir encaisser les recettes liées à cet évènement et propose au Conseil que les tarifs suivants soient adoptés :

FORMULE RAID				
	Licenciés UFOLEP compétitive Risque 5	Non licenciés	Tarif réduit Licenciés UFOLEP compétitive Risque 5 (groupe à partir de 10 personnes, bénévoles, RSA, chômeurs, étudiants...)	Tarif réduit Non licenciés (groupe à partir de 10 personnes, bénévoles, RSA, chômeurs, étudiants ...)
3 jours	76 €	86 €	71 €	81 €
2 jours	66 €	76 €	61 €	71 €
1 jour (samedi ou dimanche)	46 €	51 €	41 €	46 €
1 jour (vendredi)	40 €	45 €	36 €	41 €

FORMULE RANDO	
Vendredi ou dimanche	8 €
Tarif réduit : scolaires (prof encadrant gratuit), bénévoles, RSA, chômeurs, étudiants...	5 €
Repas randonneur (dimanche) sur réservation obligatoire	12 €

Eliane Adrien demande pourquoi c'est Val'Eyrieux qui organise le Raid VTT.

Roger Perrin indique que l'OTI n'était pas en capacité d'assurer la manifestation suite à la baisse de personnel au sein de l'association. Le Raid VTT étant une compétition majeure dans le Nord Ardèche, le pôle Sport de Val'Eyrieux a accepté d'en reprendre l'organisation, sans quoi la manifestation n'aurait pu avoir lieu cette année.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs de la régie de recettes du Raid VTT selon les éléments ci-dessus.

6. TOURISME

M. le Président laisse la parole à Mme Catherine Faure, Vice-présidente au Tourisme.

A. Validation de la convention d'objectifs avec l'OTI

Mme Catherine Faure indique qu'une convention d'objectifs doit être signée entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et l'Office de Tourisme Intercommunal de Val'Eyrieux. Cette convention, signée pour une durée d'un an, reprend les objectifs touristiques du territoire et mentionne le soutien financier apporté par Val'Eyrieux à l'association.

Mme Faure reprend les principales nouveautés de la convention 2018 :

- Organisation du Raid VTT par la Communauté de communes
- Déménagement du point d'accueil de St Martin de Valamas dans les locaux de l'Atelier du bijou
- Implication de l'OT dans les animations et visites guidées de l'Atelier du bijou
- Fin de la prise en charge par Val'Eyrieux des frais d'affranchissement de l'OT
- Fin des cinémas de plein air
- Remplacement des pots de bienvenue par la présence de l'OT sur les manifestations estivales
- Fin de la mise à disposition d'une partie du temps de travail du directeur du pôle Tourisme, qui devient maintenant référent auprès de l'association et l'accompagne dans les actions de développement et la gestion opérationnelle et financière

Gérard Brun regrette la disparition des pots de bienvenue et cinémas de plein air car c'était l'occasion que l'OT se déplace dans les petites communes, qui en profitaient pour organiser des manifestations.

Catherine Faure indique que cela représente beaucoup d'heures de travail qu'il est désormais difficile d'assumer au vu de la baisse du personnel au sein de l'OT (passage de 6,9 à 4,9 ETP).

Concernant le montant de la subvention allouée à l'association, Catherine Faure souhaite rappeler qu'elle avait été fixée à 255 000 € en 2017. Cependant, au vu des contraintes budgétaires de la Communauté de communes, cette dernière n'a pu honorer la totalité du montant de subvention allouée et a versé à l'OTI 245 000 €. Après des discussions avec le bureau de l'association, il est proposé de répercuter ces 10 000 € non versés en 2017 sur la subvention 2018, portant celle-ci à 205 000 €.

Elle ajoute que la totalité du produit de la taxe de séjour encaissé au titre de l'année 2018 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) sera versée à l'OTI au 31 mars 2019.

Michel Villemagne pense qu'il serait plus judicieux de voter une subvention à 195 000 € dans la convention d'objectifs, tout en prenant simultanément une délibération pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € sur l'exercice 2018.

M. le Président indique qu'une nouvelle orientation est envisagée pour l'OT en 2019, avec un probable changement du mode de fonctionnement. Aussi, il estime qu'il est important que l'association puisse équilibrer ses comptes et repartir sur de bonnes bases en 2018. Il abonde cependant dans le sens de Michel Villemagne et propose que deux délibérations distinctes soient soumises au vote du Conseil : la première approuvant la convention d'objectifs, dans laquelle figure un montant de subvention de 195 000 € pour l'année 2018 ; la seconde approuvant le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'OT.

[Roger PERRIN et Pascal BAILLY, membres du Bureau de l'OTI, ne prennent pas part au vote.]

Le Conseil communautaire, à 46 voix pour et 1 abstention, adopte la convention d'objectifs avec l'association de l'OTI ; autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs 2018 avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Val'Eyrieux et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

B. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Intercommunal de Val'Eyrieux

Au vu des discussions qui viennent d'avoir lieu et de la nécessité de garantir à l'OTI les missions régaliennes confiées par la Communauté de communes, M. le Président propose de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 10 000 €, couvrant le reliquat 2017.

[Roger PERRIN et Pascal BAILLY, membres du Bureau de l'OTI, ne prennent pas part au vote.]

Le Conseil communautaire, à 46 voix pour et 1 abstention, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal de Val'Eyrieux.

7. ENFANCE-JEUNESSE

M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président en charge de la compétence.

A. Crèche de St Pierreville : mise en place d'une majoration de tarifs pour les familles extérieures à Val'Eyrieux

M. Girot rappelle que la Communauté de communes Val'Eyrieux gère le multi accueil Lutins Lutines de Saint Pierreville depuis le 1^{er} Janvier 2014. Cet équipement est dédié à l'accueil occasionnel et régulier des enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus.

Les familles utilisant les services de ce multi accueil habitent sur des communes du territoire de Val'Eyrieux ou sur d'autres communes. Aussi, il est proposé au Conseil d'appliquer un tarif horaire majoré de 10% pour les familles extérieures à la Communauté de communes Val'Eyrieux, comme cela est déjà appliqué sur la crèche de St Agrève.

Il précise que l'application de cette majoration sera effective à compter du 1^{er} Juillet 2018 et que le règlement de fonctionnement du multi accueil Lutins Lutines sera actualisé sur ce point.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif horaire majoré de 10% pour les familles extérieures à la Communauté de communes Val'Eyrieux à compter du 1^{er} Juillet 2018.

8. ADMINISTRATION GENERALE

A. Modification des délégués désignés au SyMCA

M. le Président indique que, Thierry Girot ayant démissionné de ses fonctions au sein du Syndicat Mixte Centre Ardèche, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire de Val'Eyrieux pour le remplacer.

Aucun délégué n'ayant pu être désigné au cours de la séance, cette délibération est ajournée.

9. QUESTIONS DIVERSES

A. Informations GEMAPI

M. le Président laisse la parole à Frédéric Picard, Vice-président en charge du sujet.

M. Picard rappelle que la Communauté de communes n'a pas délibéré pour prendre cette compétence pourtant obligatoire mais que le Préfet pourrait nous imposer dans les mois à venir. Il faut donc se tenir prêts.

Dans ce but, une réunion d'information concernant la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur la Communauté de communes Val'Eyrieux se tiendra le jeudi 15 février à 18h en Mairie du Cheylard, en présence du bureau d'études Sémaphores qui conduit l'étude sur le bassin de l'Eyrieux.

10. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ Soutien aux hôpitaux locaux et EHPAD du territoire

M. le Président fait part au Conseil du courrier que lui a adressé le syndicat CGT du Centre Hospitalier Fernand Lafont du Cheylard, courrier joint en Annexe 3 du présent compte-rendu, suite au mouvement

de grève du 30 janvier dernier associant St Agrève, St Martin de Valamas, Lamastre et à l'entretien qu'il a accordé à la délégation des manifestants.

Le syndicat souhaite tout d'abord attirer l'attention des élus sur la dégradation des bâtiments et des services de l'établissement, cela portant préjudice tant au personnel, qu'aux résidents et aux usagers.

D'un point de vue plus général, M. le Président souhaite alerter sur la situation critique de nombreux EHPAD : manque de gestion prévisionnelle du personnel, retard dans les investissements... Tous ces facteurs ne permettent pas aux personnels médicaux et paramédicaux d'assurer convenablement les soins de base nécessaires, mettant alors en péril le confort et la sécurité des patients et des résidents.

M. le Président propose aux élus de la Communauté de communes Val'Eyrieux d'insister, d'une part sur l'importance des hôpitaux locaux pour notre territoire rural et, d'autre part sur la nécessité de lutter contre la dégradation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le vœu tel qu'il a été exposé par M. le Président ; autorise le Président à diffuser ce vœu de la manière la plus large possible.

➤ **Soutien à l'Association Médicale des Boutières**

M. le Président expose au Conseil que l'Association Médicale des Boutières, présidée par le Dr Coralie Ponce, a alerté les autorités par lettre (cf. Annexe 4) concernant le nombre erroné de médecins identifiés par l'ARS sur notre territoire (2 à St Martin de Valamas, 6 à St Agrève et 25 au Cheylard), loin de la réalité.

Ces chiffres intègrent, sur Le Cheylard notamment, les Médecins Correspondant Samu car le siège de l'association MCS 07/26 est basé sur la commune. Ces médecins sont pour la plupart d'anciens internes de la région qui continuent à participer aux formations MCS, signent leur contrat au siège de l'association et prennent de façon ponctuelle des gardes sur le territoire.

Ces chiffres ne reflètent donc aucunement le nombre de médecins effectivement installés sur le territoire, mais semblent être la cause du non-classement de notre territoire en zone déficitaire, ce qui pose des problèmes quant à l'installation de nouveaux médecins.

M. le Président propose aux élus de la Communauté de communes Val'Eyrieux de saisir les autorités pour les alerter sur ce problème et sur les conséquences que cela peut avoir sur le devenir de la médecine générale sur notre territoire, et plus largement en milieu rural.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le vœu tel qu'il a été exposé par M. le Président ; autorise le Président à diffuser ce vœu de la manière la plus large possible

➤ **Séminaire**

M. le Président rappelle la proposition qu'il a faite d'organiser un séminaire, ouvert à tous les maires, les 1ers adjoints, et les vice-présidents de la Communauté de communes, le samedi 3 mars 2018. L'objectif était d'aborder des thématiques diverses sous la forme d'ateliers, débats généraux, conférences... en fonction des attentes et besoins des élus.

Au vu des deux seules contributions reçues, M. le Président laisse quelques jours aux maires pour revenir vers lui, sans quoi le séminaire sera annulé et les échanges se tiendront à huis clos avec les intéressés.

➤ **Coups de cœur de l'Eco**

M. le Président rappelle que l'édition 2018 des Coups de cœur de l'Eco, organisés par Val'Eyrieux en partenariat avec Florent Dessus (VOX Rhône-Alpes), s'est tenue le jeudi 1^{er} février à 18h30 à la Salle de La Chapelle. A cette occasion, 15 coups de cœur ont été décernés à des entreprises du territoire.

➤ **Réunion SCoT**

Le Dr Jacques Chabal indique qu'une invitation sera adressée sous peu aux élus de Val'Eyrieux concernant la présentation du Diagnostic Territorial du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche. Cette réunion se tiendra le jeudi 22 mars à 18h à la Salle de La Chapelle au Cheylard.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 21h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



ANNEXES

Annexe 1

TARIFS REGIE ASSAINISSEMENT				
COMMUNE	TARIFS 2018 (votés en décembre 2017)		TARIFS 2018 (votés en février 2018)	
	NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
ARCENS	Abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso	1,05 €	Conso	1,25 €
DEVESSET	Abont annuel	80,00 €	Abont annuel	90,00 €
	Conso part coll	0,90 €	Conso part coll	1,10 €
CHANEAC	Abont annuel	80,00 €	Abont annuel	90,00 €
	Conso	1,05 €	Conso	1,25 €
INTRES	Abont annuel	80,00 €	Abont annuel	90,00 €
	Conso	1,05 €	Conso	1,25 €
LACHAPELLE	Abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso	0,90 €	Conso	1,10 €
MARS	Abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso part coll	1,05 €	Conso part coll	1,25 €
ROCHEPAULE	Abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso part coll	0,90 €	Conso part coll	1,10 €
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso part coll	0,90 €	Conso part coll	1,10 €
ST CLEMENT	abont annuel	80,00 €	abont annuel	90,00 €
	Conso	1,05 €	Conso	1,25 €
ST JEAN ROURE	abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso	0,90 €	Conso	1,10 €
ST JULIEN BOUTIERES	Abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso	0,90 €	Conso	1,10 €
ST MARTIN DE VALAMAS	abont annuel	80,00 €	Abont annuel	90,00 €
	Conso	1,05 €	Conso	1,25 €
ST PIERREVILLE	Abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso	0,90 €	Conso	1,10 €

TARIF DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT (PART COLLECTIVITÉ)				
COMMUNE	TARIFS 2018 (votés en décembre 2017)		TARIFS 2018 (proposition février 2018)	
	NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
PAYS DU CHEYLARD	Abont annuel	64,00 €	Abont annuel	74,00 €
	Conso part coll	0,50 €	Conso part coll	0,70 €
ST AGREVE	Abont annuel	49,00 €	Abont annuel	59,00 €
	Conso part coll	0,48 €	Conso part coll	0,68 €

Annexe 2

TARIFS 2018 DE L'ÉCOLE DU VENT	Prix unitaire
BILLETTERIE & ANIMATIONS	
Visite de l'École du vent	
Adulte	6,00 €
Enfant (de 6 à 18 ans)	3,50 €
Réduit (étudiants, chômeurs)	3,50 €
Famille (pour 2 adultes et 2 enfants)	16,00 €
Enfant supplémentaire (billet Famille)	2,00 €
Tarif groupe adulte (à partir de 12 personnes)	4,00 €
Tarif groupe collège et lycée (à partir de 12 élèves)	3,30 €
Tarif groupe enfant (à partir de 12 enfants de 6-18 ans - Visite en autonomie ou avec le Carnyx)	3,30 €
Tarif groupe enfant visite guidée "Mes premiers pas au musée" (à partir de 12 enfants – Visite payante à partir de 3 ans)	4,00 €
Forfait visite guidée "mes premiers pas au musée" pour les 3–6 ans (pour les groupes de moins de 12 enfants)	48,00 €
Tarif accompagnant (des groupes d'enfants) :	4,00 €
Gratuité accompagnant des groupes d'enfants : 1 gratuité par tranche de 8 enfants de maternelle / 1 gratuité par tranche de 12 enfants à partir du primaire	0,00 €
Visite guidée du village « Contre vents et marées ! »	
Tarif groupe enfant (à partir de 12 personnes)	3,00 €
Tarif groupe adulte (à partir de 12 personnes)	4,00 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 personnes	48,00 €
Atelier « Le vent dans tous ses états»	
Matériel compris dans le prix de l'animation	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Atelier « Rose des vents»	
Matériel compris dans le prix de l'animation	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Atelier « Des Graines à tous vents »	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Atelier "Jeu et jouets du vent"	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Le Jeu de l'oie de l'École du vent	
Matériel compris dans le prix de l'animation	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Balade des 5 sens	
Matériel compris dans le prix de l'animation	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Atelier-nature « Les Oiseaux du vent»	

Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	102,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Visite commentée des éoliennes (spécial primaire)	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	4,00 €
Tarif par adulte (à partir de 12 personnes)	4,50 €
Forfait groupe enfants pour les groupes de moins de 12 enfants	48,00 €
Forfait groupe adultes pour les groupes de moins de 12 personnes	54,00 €
Visite commentée des éoliennes (spécial secondaire)	
Tarif par élèves (à partir de 12 élèves)	4,00 €
Tarif par adulte (à partir de 12 personnes)	4,50 €
Forfait groupe enfants pour les groupes de moins de 12 élèves	48,00 €
Forfait groupe adultes pour les groupes de moins de 12 personnes	54,00 €
L'éolien s'invite chez vous !	
La demi-journée	140,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Atelier « Mes premières expériences avec l'air et le vent »	
Tarif animation par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait animation groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Atelier « L'insecte, emporté par le vent... »	
Tarif animation par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait animation groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Atelier découverte et fabrication de cerf-volant	
Tarif animation par enfant (à partir de 12 enfants)	8,50 €
Forfait animation groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	102,00 €
Tarif kit cerf-volant par enfant	4,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Ascension « Au vent du Mézenc »	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants) ou	8,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	102,00 €
Sortie accompagnée au départ de la croix de Peccata (Les Estables)	
Animation « Des volcans dans le vent ! »	
Matériel compris dans le prix de l'animation	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	8,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	102,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Atelier Jeu de Rôle : devenir éco-citoyen	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	5,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	66,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Sortie nature « Climat montagnard et impact du réchauffement climatique »	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	8,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	102,00 €
Frais de déplacement (frais kilométrique et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
Sortie nature « Le volcanisme du massif Mézenc Gerbier »	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	8,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 enfants	102,00 €

Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
<u>Interventions spécifiques</u>	
Forfait groupe (1h/1h30 d'intervention)	80,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
<u>Malle « albums, jeux et mots du vent »</u>	Activité non payante
Activité en autonomie encadrée par les enseignants ou accompagnateurs et sous leur responsabilité	
<u>Fabrication de moulins à vent</u>	
Tarif par groupe (par tranche de 12 enfants) / Participation à l'achat du petit matériel	5,00 €
<u>Fabrication de mini-éoliennes</u>	
Tarif par groupe (par tranche de 12 enfants) / Participation à l'achat du petit matériel	5,00 €
Prévoir, si possible, une bouteille plastique vide par enfant	
<u>Balade jusqu'aux éoliennes</u>	Activité non payante
<i>1,5km aller-retour</i>	
Activité en autonomie encadrée par les enseignants ou accompagnateurs et sous leur responsabilité	
<u>La Virée au Pays du peuple du vent</u>	
<u>La Virée au Pays du peuple du vent</u>	
Circuit audio guidé d'une journée avec véhicule personnel	
Tarif par besace (1 à 4 personnes maximum)	15,00 €
Durée : une journée	
<u>La Virée au Pays du Peuple du vent : déclinaison pédestre</u>	
<i>Location besace 1 journée</i>	15,00 €
<i>Location besace 2 journées</i>	22,00 €
<i>Location besace 3 journées</i>	35,00 €
<i>Location besace 4 journées</i>	40,00 €
<i>Location besace 5 journées</i>	45,00 €
<u>SORTIE NATURE ADULTE</u>	
<u>Sortie à thème : Climat du massif</u>	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants) ou	8,50 €
Tarif par adulte (à partir de 12 personnes) ou	8,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 personnes	102,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
<u>Sortie à thème : Ornithologie</u>	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants)	8,50 €
Tarif par adulte (à partir de 12 personnes)	8,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 personnes	102,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
<u>Sortie à thème : Volcanisme</u>	
Tarif par enfant (à partir de 12 enfants) ou	8,50 €
Tarif par adulte (à partir de 12 personnes) ou	8,50 €
Forfait groupe pour les groupes de moins de 12 personnes	102,00 €
<u>INTERVENTIONS « HORS LES MURS »</u>	
<u>Interventions à la carte « HORS LES MURS »</u>	
Tarif intervenant ½ journée	140,00 €
Frais de déplacement (frais kilométriques et indemnisation du temps de trajet) 0,55 € le kilomètre	0,55 €
<i>Tenue d'un stand animé</i>	

LOCATIONS OUTILS ITINERANTS	
<u>Location de l'exposition « A tire d'ailes »</u>	
Tarif de location :	
/ semaine	40,00 €
/ mois	120,00 €
/ 2 mois	220,00 €
Tarif dégressif dès 3 mois (-20%)	
/ 3 mois	288,00 €
/4 mois	384,00 €
/5 mois	480,00 €
/ 6 mois	576,00 €
<i>Frais de transport en sus</i>	
<i>Transport et assurance à la charge de l'emprunteur</i>	
<u>Location de l'exposition «Bouts d'ficelles et bouts d'chiffons : l'incroyable histoire du parapente »</u>	
Tarif de location :	
/ semaine	40,00 €
/ mois	120,00 €
/ 2 mois	220,00 €
Tarif dégressif dès 3 mois (-20%)	
/ 3 mois	288,00 €
/4 mois	384,00 €
/5 mois	480,00 €
/ 6 mois	576,00 €
<i>Frais de transport en sus</i>	
<i>Transport et assurance à la charge de l'emprunteur</i>	
<u>Location de l'exposition « Les 3 petits veaux et le grand méchant loup »</u>	
-	
Tarif de location :	
/ semaine	15,00 €
/ mois	45,00 €
/ 2 mois	90,00 €
Tarif dégressif dès 3 mois (-20%)	
/ 3 mois	108,00 €
/4 mois	144,00 €
/5 mois	180,00 €
/ 6 mois	216,00 €
<i>Transport et assurance à la charge de l'emprunteur</i>	
<u>Location de l'exposition « Le Climat : ça bouge ! »</u>	
-	
Tarif de location :	
/ semaine	15,00 €
/ mois	45,00 €
/ 2 mois	90,00 €
Tarif dégressif dès 3 mois (-20%)	
/ 3 mois	108,00 €
/4 mois	144,00 €
/5 mois	180,00 €
/ 6 mois	216,00 €
<i>Transport et assurance à la charge de l'emprunteur</i>	
<u>Location de la mallette pédagogique « Le Mézenc : sources de la Loire, terre d'élevage »</u>	
Tarif de location :	
/ semaine	40,00 €
/ mois	120,00 €
/ 2 mois	220,00 €

Tarif dégressif dès 3 mois (-20%)	
/ 3 mois	288,00 €
/4 mois	384,00 €
/5 mois	480,00 €
/ 6 mois	576,00 €
<i>Transport et assurance à la charge de l'emprunteur</i>	
<u>Location de la malle « Lecture au gré du vent »</u>	
Tarif de location :	
/ semaine	15,00 €
/ mois	45,00 €



SYNDICAT C.G.T DU CH DU CHEYLARD

1 RUE FERNAND LAFONT 07160 LE CHEYLARD
TEL : 04 75 29 86 88
EMAIL : [hopital.local.cgt@hl-lecheylard .fr](mailto:hopital.local.cgt@hl-lecheylard.fr)

Situation du Ch Fernand Laffont

Le 01-02-2018 à le Cheylard

Suite à un préavis de grève national pour le 12 09 2017 nous avons organisé une manifestation devant notre établissement où déjà 90% de l'effectif était gréviste ce qui prouve le mal être des agents. Un autre préavis national pour les EHPAD a eu lieu le 30 01 2018 où 100% du personnel de l'établissement était gréviste. Ces mobilisations attestent bien que le manque de financement extérieur n'est pas le seul problème au CH du Cheylard.

La mauvaise gestion tant financière qu'humaine nous semble très grave et nous pensons inévitable la mise à plat de tous ces problèmes avec notre direction à laquelle nous demandons un changement de politique.

La dégradation des bâtiments et de tous les services est un réel problème pour le personnel, les résidents et les usagers. Depuis 2013 il n'y a plus d'investissements tant en matériel qu'en rénovation des locaux (chambres trop petites et dégradées et sans douche, SDB commune glaciale et très dégradée.....)

Le manque récurrent d'agents est indigne d'un établissement comme le nôtre, nos résidents ont des pathologies de plus en plus lourdes. Ces effectifs ne permettent pas d'assurer les soins de base nécessaires dans des conditions normales. Le confort et la sécurité des patients ne sont plus assurés.

Le personnel est démotivé, frustré épuisé physiquement et moralement sans aucune reconnaissance ni soutien de sa hiérarchie. Une infirmière en ehpad pour 99 résidents une aide-soignante de nuit pour 99 résidents. La réponse de la Direction à leur détresse est « qu'il s'agit d'un manque d'organisation des services et qu'il faut mieux prioriser leur travail ».

Pour le personnel : peu d'évolution de carrière, pas de remplacement des arrêts maladie ou autres, de plus en plus d'arrêts longue durée, rappels intempestifs sur les congés ou repos, heures supplémentaires non payées et difficilement récupérables et très peu de formation ...

Il est honteux de voir à quel point les soins et les services rendus sont loin d'être à la hauteur du prix imposé à nos résidents.

Suite à l'entretien accordé de Mr le Maire à la délégation des manifestants (pas seulement du personnel) reçue le 30-01-2018 à 18h00 de leur apporter son soutien par le moyen d'une motion ou d'un vœu du conseil municipal.

Veuillez agréer Mr le Maire nos salutations distinguées.

Annexe 4

Association Médicale des Boutières
1 rue Fernand Lafont
BP 43
07160 LE CHEYLARD
04 75 29 36 17

Monsieur le Directeur ARS Rhône-Alpes
Monsieur le Préfet de l'Ardèche
Monsieur le Directeur de l'ARS Dôme-Ardèche
Monsieur le Président de Val'Eyrieux
Monsieur Le Maire du Cheylard
Madame La Directrice de la CPAM de l'Ardèche

Le Cheylard, le 6 Février 2018

OBJET : disparition de notre territoire de la zone déficitaire !

Madame, Monsieur,

Devant les nombreuses annonces faites par l'ARS, nous nous permettons, par la présente, de vous exposer nos inquiétudes sur le choix qui a été fait au sujet de la zone de ce territoire.

Beaucoup d'indices nous laissent à penser que la zone du Cheylard (07160) et Saint-Martin-de-Valamas (07310) n'est plus classée parmi les zones déficitaires (cartes ARS et Départementales de l'Ardèche). (voir carte ci-jointe).

Le Cheylard s'est lancé très tôt dans la démarche des Médecins Correspondant Samu (MCS) et c'est ici au Cheylard qu'est hébergé le siège de l'association MCS 07/26. Ainsi Le Cheylard compte 25 contrats MCS qui sont pour la plupart d'anciens internes du Cheylard, mais aussi de toute la région qui une fois devenus remplaçants continuent à participer aux formations MCS, signent leur contrat au siège de l'association et prennent de façon ponctuelle des gardes au Cheylard ou dans d'autres territoires MCS. Ce nombre de contrats ne reflète donc aucunement le nombre de médecins effectivement installés. Tous ne participent pas au tour de garde.

La permanence de soins repose actuellement sur 3 médecins en semaine et 2 seulement de plus sur le week-end pour 2018. A trois, nous n'arriverons plus à répondre aux demandes de consultations standard, aux urgences vitales ou non, de jour de nuit ou de week-end, aux visites des résidents des EHPAD et des patients hospitalisés... Et nous ne pouvons pas nous reposer, comme en ville, sur un service d'urgence, ni sur SOS médecin etc... puisque nous sommes le service d'urgence !!!

La situation est donc plus que fragile, elle est explosive!!!

Il nous semble important de vous dresser un bilan objectif émanant du terrain, faisant parler les chiffres et les réalités effectives du territoire.

Notre territoire est situé à plus d'une heure d'un centre hospitalier et donc des services d'urgence (Privas, Valence, Annonay, Aubenas...)

Notre territoire regroupe les anciens cantons du Cheylard et de St Martin de Valamas soit un bassin de 10 000 personnes environ en zone montagneuse (1H10 environ entre les deux confins).

Nous rappelons que l'hôpital local du Cheylard possède 35 lits de Médecine/ SSR, les EHPAD du Cheylard/St Martin accueillent de leur côté 179 résidents avec un niveau de dépendance élevée.

Actuellement, 10 médecins généralistes sont installés, mais pas pour longtemps.

Voici la réalité :

- Les Dr Jacques Chabal et François-Régis Vignal sont tous les 2 retraités mais poursuivent leur activité sur Le Cheylard pour donner la main aux confrères (sur deux jours par semaine pour le Dr Vignal). Ils n'assurent plus de garde.

- Le Dr Christian Berly, 64 ans poursuit son activité à temps partiel sur Saint Martin de Valamas que ce soit pour les consultations au cabinet ou à l'EHPAD. Il n'assure plus de garde.

- Le Dr Sylvie Creppy travaille une journée par semaine au cabinet de Saint Martin de Valamas, assurant également son cabinet à Privas et des gardes de régulation SAMU. Elle assure quelques gardes très ponctuelles.

- Le Dr Jean-michel Prudhomme, installé sur la commune de Mézilhac, MEP (Médecin à Exercice Particulier) qui pratique exclusivement l'ostéopathie et l'homéopathie. Il n'a jamais participé au tour de garde ni rejoint l'Association Médicale des Boutières.

- Les Dr Sauzet Pierre et Subtil Jean-Michel, ayant tous les deux 64 ans, assurent leur cabinet et des gardes de week-end. Ils ne désirent plus prendre les gardes de journée ou de nuit en semaine.

Pour combien de temps encore pouvons-nous compter sur ces confrères ?

- Les Dr Ponce Coralie, Perret Alexis et Capeillère-Pinet Annabelle assurent leur cabinet en semaine ainsi que les gardes de semaine jour et nuit. Ils ont respectivement deux, cinq et quatre enfants (11 ans pour les plus âgés)...

La dernière installation remonte à 2009.

Pour palier au manque d'installation, les médecins locaux ont essayé de trouver des solutions.

Regroupés au sein de l'Association Médicale des Boutières, la quasi totalité s'est engagée dans l'enseignement en devenant Maitre de Stage Universitaire. Ils participent donc à la formation d'externes et d'internes inscrits à la faculté de médecine de Lyon.

Sur ce territoire, il y a 4 terrains de stage pour les internes : 2 SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée) et 2 stages niveau 1 par semestre soit 8 internes par an.

Pour créer les conditions favorables à leur formation, un internat financé par les MSU a été réalisé et loge tous les internes du secteur.

Les médecins encadrent les internes selon leur niveau de compétence, soit en consultation conjointe, soit en autonomie. Toutes les consultations gérées par les internes sont revues et analysées le soir même avec le médecin MSU. Ce temps consacré à la relecture des dossiers représente environ 2H par jour.

Les 2 internes SASPAS participent aux astreintes de week-end et bénéficient d'une formation initiale à l'activité de MCS (organisée 2 fois par an alternativement entre le Sud et le Nord Ardèche) et consultent au sein des cabinets de leur maître de stage en semaine.
Les internes niveau 1 consultent en autonomie sur la fin de leur semestre de stage.

Cette démarche permet donc d'augmenter les créneaux de consultations pour la population locale, de faire connaître et promouvoir les particularités de l'activité médicale en zone rurale. Elle permet aussi d'avoir un pool de remplaçants pour les gardes et les congés.

Par rapport à tout ce descriptif santé et nos sérieuses inquiétudes, nous vous demandons de bien vouloir revoir les chiffres de notre territoire qui ne reflètent pas la réalité et obèrent les installations futures par rapport à d'autres zones.
Il en va de l'avenir de la médecine de proximité pour laquelle nous nous sommes engagés.

Nous nous tenons à votre disposition pour une éventuelle rencontre concernant cette étude, et nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre requête.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Dr Coralie PONCE
Présidente de l'AMB

Dr Alexis PERRET
Vice-président

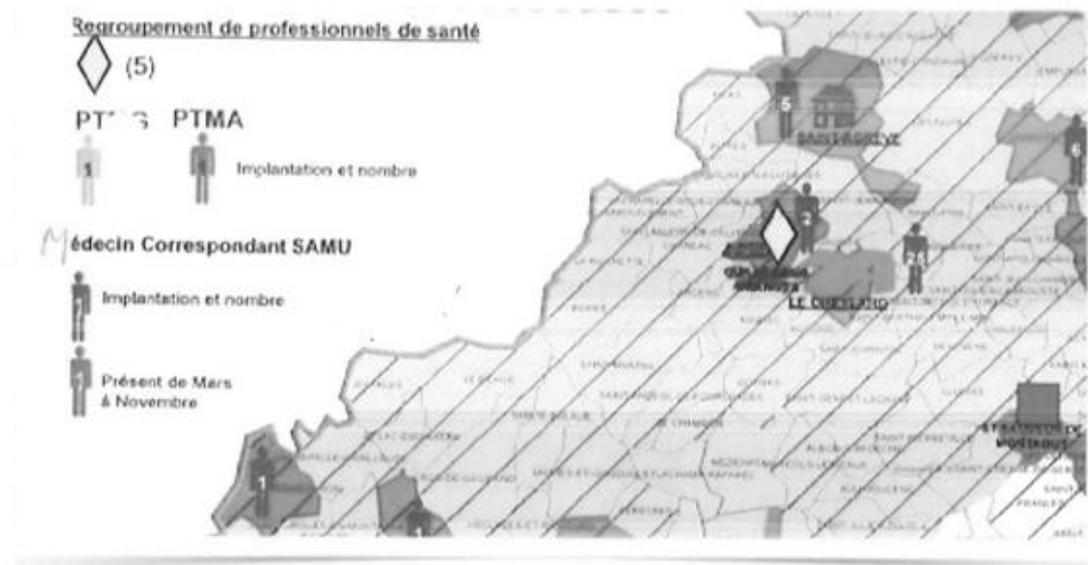
Dr Annabelle CAPELLERE-PINET
Trésorière



Copie à Monsieur le Président du Conseil Général de D'Ardèche
Copie à Madame Finiels

PJ. Carte et description de nos activités.

Ci-dessous la carte de regroupement de professionnels de santé de notre territoire
(le déplacement entre les confins ne peuvent pas se faire à moins de 1 h 10 par beau temps...)



L'ACTIVITÉ D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE DANS UN TERRITOIRE COMME LE NOTRE EST DONC MULTIPLE :

- Consultations de cabinet programmées comme dans les autres cabinet de ville
- Consultations non programmées pour motifs semi-urgents de personne se présentant au cabinet comme en service d'urgence en ville
- Consultations libérales de patients hospitalisés en médecine ou SRR au sein de l'Hôpital Local Fernand Laffont
- Visites programmées ou semi-urgentes des résidents des EHPAD du Cheylard et St Martin de Valamas
- Visites à domicile pour les patients ne pouvant pas se déplacer, en HAD...
- Gardes de journée (8h-20h) et de nuit (20h-8h) y compris les week-end et jours fériés pour la permanence de soins ambulatoire (1357 passages en 2017) et des patients des EHPAD
- Gardes de journée (8h-20h) et de nuit (20h-8h) y compris les week-end et jours fériés pour les patients de l'hôpital
- Gardes de journée (8h-20h) et de nuit (20h-8h) y compris les week-end et jours fériés pour les interventions Médecin Correspondant Samu sur un secteur à 1h15 de Valence (117 interventions en 2017).